COVID-19
Infolettre aux familles
CHSLD

Le 30 avril 2020

Les proches aidants en CHSLD

Le 16 avril dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux présentait de nouvelles consignes en lien avec l'assouplissement **des mesures concernant la présence de personnes proches aidantes auprès de résidents en CHSLD**. Cet accès exceptionnel exige plusieurs conditions et doit être fait dans le respect de la directive ministérielle.

Actuellement, au CISSS de Chaudière-Appalaches, aucun CHSLD ne présente de cas confirmés positifs à la COVID-19. Nous sommes conscients que la présence de proches aidants a ses bienfaits et porte un caractère émotif, mais il comporte également des risques de propagation auprès de la clientèle plus vulnérable.

Un comité travaille présentement à bien orchestrer la réintégration des proches aidants et à s'assurer que l'ensemble des conditions requises seront respectées. Différents outils d'information et de formation seront également disponibles. Dès que les travaux seront achevés, les proches aidants pourront graduellement reprendre leur rôle et c'est avec plaisir que nous les accueillerons dans nos milieux de vie. En attendant, sachez que la dignité humaine prend tout son sens à travers vos mots, vos images, vos conférences téléphoniques et toute cette socialisation à distance que vous réinventez au quotidien!

Merci de nous aider à bien les accompagner et surtout à bien les protéger!

Québec

Foire aux questions
foire aux questions

Boîte courriel unique
familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Témoignage

ZOOM… sur l'humanitude!

« J'ai reçu une invitation à communiquer avec ma mère, par trois moyens possibles. J'ai fait mon choix en tenant compte du fait que ma mère a perdu l'usage de la parole. Donc, ne pouvant lui toucher ni lui faire un câlin, j'ai opté pour la magie de la technologie. Grâce à la vidéo conférence Zoom, j'ai pu voir, par l'expression du visage de Maman, qu'elle avait reconnu ma voix et j'ai aussi vu, dans ses beaux yeux bleus, un regard me signifiant sa surprise, cherchant un peu où j'étais... mais en même temps me disant : « Je vais bien ». Un baume pour mon cœur. J'ai pu lui redire combien je l'aime et, « au plaisir de te revoir la semaine prochaine! ». Merci au technicien en loisirs pour ce moment riche en émotions en ce temps de confinement. »

Vos droits

Même si les membres des comités de résidents ne sont pas présents dans les CHSLD en raison de la COVID-19, ils continuent de jouer leur rôle de « Gardiens des droits » en assurant une vigie afin que tous les résidents aient droit à la même qualité de soins.

Dans le contexte que nous vivons, qu'en est-il du **droit de recevoir les soins que requiert son état**? Sachez que les résidents, qu'ils soient exempts, en dépistage ou même confirmés positifs à la COVID-19, tous reçoivent les mêmes soins. Ce qui diffère, ce sont les mesures de prévention que le personnel doit appliquer ainsi que le matériel et équipement de protection individuelle qu'il utilise (le port de masque, de gants, de jaquette, de visière) lorsqu'il intervient auprès de votre proche.

Donc, chacun a droit de **recevoir** les soins que son état de santé nécessite lorsque sa vie est en danger. Ce droit doit être respecté pour le proche ou le répondant du résident. En cas d'urgence, une personne qui n'est pas en mesure de donner son consentement recevra quand même les soins. Le personnel de l'établissement est autorisé à le faire, sauf dans le cas où il existe une indication contraire (LSSSS, article 7).

Nous sommes présents pour répondre à vos questionnements et pour vous accompagner, au besoin. N'hésitez pas à nous contacter en téléphonant au comité des usagers du territoire correspondant au CHSLD où vit votre proche.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 25728